

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 30 JANVIER 2024**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents excusés avec pouvoir : 5  
Absent excusé : 0  
Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le trente janvier à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

**Date de la convocation** : 24 janvier 2024

**Date d'affichage** : 24 janvier 2024

**Étaient présents** :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.  
Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

**Étaient excusés** :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à J-L. BLANC  
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY  
Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à V. AYME  
Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à J-M. ROUSSIN  
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

**Était absent** :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-01/03 : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE CO-MAÎTRISE  
D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
ET DE RENFORCEMENT DE LA RD941 ENTRE LE  
ROND-POINT DE MONTIGNOSO ET LE PONT SUR LE  
GRAND VALLAT ENTRE LA COMMUNE DE VALREAS  
ET LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE -  
APPROBATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240130-DEL\_2024\_01

Monsieur Jean-Luc BLANC donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal que le Département de Vaucluse et la Commune de Valréas prévoient des travaux de renforcement de la couche de roulement et de réfection de bordures de trottoirs et passages piétons sur la RD941 dite Avenue Jean Moulin – du rond-point de Montignoso jusqu'au pont sur le grand Vallat - pour assurer la sécurité des piétons et des usagers.

La chaussée relevant de la compétence du Département de Vaucluse et les trottoirs de la compétence de la Commune, il convient dans un premier temps de désigner, par convention, la collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération, conformément à l'article L.2422-12 du Code de la commande publique. C'est le Département de Vaucluse qui est proposé comme maître d'ouvrage unique à titre temporaire.

Le montant total des travaux est estimé à 390 383,78 € HT.

La répartition financière entre le Département de Vaucluse et la Commune de Valréas pour la réalisation de l'opération est la suivante :

- Département de Vaucluse : 359 346,38 € HT
- Commune de Valréas : 31 037,40 € HT

Les travaux consistent :

- à renforcer la structure (purgés) et la couche de roulement de la RD 941,
- à remplacer ou rejoindre des bordures de trottoirs existants selon leur état avec réfection du revêtement de trottoir si nécessaire,
- à créer des passages bateau accessibles aux personnes à mobilité réduite au droit des traversées piétonnes existantes, avec réfection du revêtement du trottoir au droit de chacun d'eux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2422-12 ;

Considérant le projet de convention de financement et de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de Vaucluse et la Commune de Valréas, portant sur les travaux de renforcement de la couche de roulement et de réfection de bordures de trottoirs et passages piétons sur un tronçon de la RD 941 qui définit les modalités de financement et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique ;

Considérant que ce tronçon de RD 941 doit être renforcé au niveau de la couche de roulement et que des passages bateau accessibles pour passages piétons doivent être créés ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC et de Monsieur Christian BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** la convention de financement et de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de Vaucluse et la Commune de Valréas, portant sur les travaux de renforcement de la couche de roulement et de réfection de bordures de trottoirs et passages piétons sur un tronçon de la RD 941, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

■ **DÉSIGNE** le Département de Vaucluse comme maître d'ouvrage unique à titre temporaire ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer la présente convention et tout document, relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Christiane MERY  
Adjointe



Le Maire  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 31 janv. 2024  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 janv. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240130-DEL\_2024\_01